

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 11 avril 2019 à 20h30

Date de la convocation : 04 avril 2019

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, CAZAL Bertrand, ALBOUY Laetitia, DELMAS Claudine, GARCIA Dominique, LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa, RIGAL Adrian, ROUZIERES GUY, SIRMAIN Florian.

Absents : GAYRAUD Vincent, DE LA ROCQUE Claudine

Affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte administratif, Mr Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2018. Celui-ci s'élève à la somme 179 968.37 euros.

A la suite de la dissolution du CCAS, survenue le 31 décembre 2018, il convient d'affecter également sur le budget communal le résultat provenant du CCAS soit 910.14 euros.

Compte tenu du solde négatif des restes à réaliser (- 114 381.10 euros) et du solde d'exécution de la section d'investissement (46 262.23 euros), Mr Le Maire propose d'affecter le résultat cumulé ainsi qu'il suit :

<i>Affectation section investissement c/1068</i>	<i>68 118.87</i>
<i>Report en section de fonctionnement</i>	<i>112 759.64</i>

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats.

Budget 2019

Mr Le Maire présente le budget communal 2019 élaboré par la commission « Finances ».

Cette dernière propose un budget équilibré en section de fonctionnement à 774 876.64 .euros.

La section d'investissement s'équilibre à 1 002 243.85 euros.

Le détail du budget est visible sur le site internet de la commune : mairiedclairvauxdaveyron.fr

Le conseil municipal a approuvé ce budget, à l'unanimité, sans qu'il ait eu recours à l'augmentation du taux des taxes communales.

Les taux 2018 sont donc maintenus, à savoir TH: 9.37% FB: 16.13 % et FNB: 99.14 %.

Vente débroussailleuse : validation de l'offre reçue

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de vendre la débroussailleuse « Super Fennec » qui n'est plus utilisée par les services techniques depuis plusieurs années. Il indique avoir reçu, par écrit, trois offres en mairie. Il précise que l'offre la plus intéressante parvenue dans les délais, provient de Sylvain FRAYSSE demeurant à Saint Félix de Lunel, et s'élève à 3897 €. Il rappelle que l'offre de mise à prix était initialement de 3000 euros.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la proposition de M. Sylvain FRAYSSE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Dénomination des rues

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la numérotation des rues, le conseil municipal, par délibération, en date du 15 novembre 2019, a adopté les dénominations des rues de l'ensemble de la commune afin de faciliter l'intervention des secours, la distribution de courriers et colis, l'utilisation des GPS. Il précise qu'il y a lieu de renommer certaines rues afin de répondre aux exigences des prestataires et de permettre l'intégration de l'ensemble des voies et rues dans leurs logiciels. La dénomination « cité » et « lotissement » n'étant pas un critère de recherches pour la majorité des fournisseurs de GPS, il convient de modifier certains noms.

Il propose au conseil municipal les dénominations suivantes : Impasse de l'Ady, Rue Les Bruyères, Impasse du Mas, Rue Montalègre, Impasse Séniez, Impasse Lou Mouli Bruéjous.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle dénomination de certaines rues.

Recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes Conques Marcillac. Avis sur l'accord local en vue du renouvellement des conseils municipaux en 2020.

Préalablement au renouvellement des conseils municipaux prévu en 2020, Mr Le Maire précise les modalités prévues au CGCT pour établir la composition des conseils communautaires et notamment le nombre de représentants de chaque communes membres.

Il indique qu'en application du droit commun et des populations municipales respectives connues au 1^{er} janvier 2019, le nombre de représentants se limiterait à 29 et dans ces conditions, six communes ne bénéficieraient que d'un seul représentant. Toutefois, dans respect de la réglementation et dans le cadre d'un accord cadre, trois communes parmi celles-ci pourraient avoir un représentant supplémentaire. Ceci n'est pas possible pour les trois communes les moins peuplées.

Monsieur le Maire présente donc l'accord local adopté par le conseil communautaire et qui peut se résumer ainsi :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun
Salles la Source	2200	5
Marcillac-Vallon	1689	4
Conques-en-Rouergue	1671	4
Valady	1509	4
Clairvaux d'Aveyron	1153	3
Saint Christophe-Vallon	1137	3
Mouret	536	2
Nauviale	532	2
Sénergues	421	2
Saint Félix de Lunel	358	1
Muret le Château	346	1
Pruines	303	1
Total	11855	32

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'accord local en vue du renouvellement des conseils municipaux en 2020.

Avis sur l'évolution des statuts de la communauté de communes Conques Marcillac au 1^{er} janvier 2020 à la suite de la modification de la compétence « Assainissement » devenue optionnelle au lieu de facultative

Mr Le Maire explique que suite à la loi Notre, la compétence « Assainissement » transférée à la communauté de communes n'est désormais, plus facultative mais optionnelle. Il propose au conseil municipal de valider cette modification.

Au terme de différents échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité l'évolution des statuts de la communauté de communes Conques Marcillac qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020

Questions diverses

- Suite à la mise à disponibilité de droit pour raisons familiales d'un agent des services techniques, M. Le Maire rappelle que la collectivité a lancé un appel à candidature pour le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée et ce pour une durée de un an (le dépôt des candidatures ayant été fixé au 31 mars 2019). Il indique qu'après étude des candidatures et suite aux entretiens, Mr VIALACRES a été retenu. A compter du 15 avril et jusqu'au 21 mai, il sera recruté dans le cadre d'un contrat de travail avec l'Espace Emploi Formation. A partir du 21 mai, il sera embauché par la collectivité en contrat à durée déterminée, pour un an et renouvelable en fonction de la disponibilité prise par l'agent des services techniques.
- Mr Le Maire indique qu'un rendez avec l'entreprise ISR Pro, spécialisée dans l'installation du Wifi) est programmé dans le cadre du projet Wifi 4E afin d'étudier si le positionnement des bornes aux abords de la salle des fêtes de l'Ady et du foyer rural de Bruéjous est opportun, comme cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil municipal.

- Mr Le Maire fait lecture d'une motion de soutien, adressé par le « Centre régional des enseignants d'occitan » concernant l'absence de moyens et le maintien de l'enseignement de l'occitan dans les collèges et lycées.
Le conseil municipal valide à l'unanimité la motion de soutien.
- Dans le cadre d'un éventuel aménagement de l'ancienne mairie, Mr Le Maire indique que suite à une rencontre avec les services d'Aveyron Ingénierie, organisme en charge d'étudier la possibilité de réaliser des logements destinés aux personnes de plus de 65 ans, il a été décidé, afin d'établir un état des lieux et besoins, d'adresser un questionnaire aux personnes de plus 65 ans sur l'ensemble de la communauté de communes Conques Marcillac mais aussi sur les communes limitrophes par l'intermédiaire de l'ADMR, du Point Infos seniors.....
- Mme Delmas, élue et bénévole à la bibliothèque, exprime son inquiétude quant à la mise en réseau des différentes bibliothèques et médiathèques présentes sur la communauté de communes Conques Marcillac. Les bibliothèques de Nuces et de Saint-Cyprien devenant en principe têtes du réseau, les bénévoles devront aller chercher, à leurs frais, les livres demandés auprès de celles-ci. Mr Le Maire explique qu'une étude au niveau de la communauté de communes est en cours afin de pouvoir organiser par certains services la circulation des livres entre les différentes bibliothèques.
- Suite à la fermeture du restaurant La Grange, les élus souhaitent qu'une réflexion globale soit menée sur l'ensemble de la commune concernant le maintien des commerces. Mr Le Maire propose de contacter ADEFPAT et de fixer un rendez-vous pour entamer cette réflexion.